

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 7 octobre 2024

Date de l'annonce publique : 27/09/2024

Date de la convocation des conseillers : 27/09/2024

Mode de participation

Présences	11	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Reding, Edy (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Stoffel, Wayne (conseiller), procuration donnée au conseiller STRECKER.
Absences	2	Excusés : Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller). Non excusés : Néant.
Référence		CC.2024-10-07 - 6.21
Point de l'ordre du jour		6.21
Objet		Réception et allocation de dons financiers dans le cadre de l'événement "Kultur am Klouschtergaart"

Le conseil communal,

Considérant que dans le cadre de la manifestation « Kultur am Klouschtergaart », qui s'est déroulée du 4 au 27 juillet 2024, les spectateurs ont eu la possibilité de réaliser de manière volontaire un don financier au lieu de payer un prix d'entrée ;

Considérant qu'au total quatre cent quatre-vingt-quinze euros (495 €) ont ainsi été récoltés ;

Considérant que les recettes perçues par la Commune en-dehors d'un règlement doivent être approuvées par le conseil communal ;

Considérant que le collège échevinal propose d'arrondir cette somme à 1.500 euros et d'allouer les fonds à l'association du Monastère de Peppange Asbl ayant son siège social à 3 Rue St. Benoit L-3391 Peppange (RCS: F6019) ;

Vu l'augmentation du crédit de l'article 3/838/648110/99001 proposée antérieurement en présente séance ;

Vu les articles 2/120/708400/99001 et 3/838/648110/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver la recette de 495 € perçue à l'occasion de la manifestation « Kultur am Klouschtergaart » et de la comptabiliser sous l'article 2/120/708400/99001 (Dons reçus par des particuliers).

D'allouer le subside extraordinaire suivant :

Bénéficiaire	Montant en €	Imputation budgétaire	Exercice
Association du Monastère de Peppange Asbl	1.500,00	3/838/648110/99001	2024

En séance à Roeser, date qu'en tête.

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 17 octobre 2024

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal ff,

POUR
EXPEDITION
CONFORME

